

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 28 Mars 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **24** membres.

19/020/ECSS

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Rénovation partielle de la
Maison Pour Tous les Trois Lucs - 36, traverse de la Malvina - 12^{ème}
arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme
relative aux études et travaux - Financement.**

19-33740-DTBS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la rénovation partielle de la Maison Pour Tous les Trois Lucs sis 36, Traverse de la Malvina 13012.

La Maison Pour Tous des Trois Lucs est un équipement situé dans le 12^{ème} arrondissement qui présente aujourd'hui des installations en partie vétustes.

Il est en conséquence proposé de réaliser des travaux au niveau des salles de danse, de musique et des courts de tennis afin de favoriser les actions socio-éducatives, culturelles, pluri-générationnelles et sportives.

En effet, cet équipement présente des désordres liés au mauvais état des étanchéités en toiture notamment sur les salles d'activités.

De plus, des remontées d'eau par capillarité rendent certains locaux inutilisables au regard de l'hygiène et de la prolifération des moisissures.

Enfin, l'éclairage des courts de tennis n'est plus opérationnel et nécessite une réfection totale de l'installation.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Action Sociale et Solidarités, année 2019, relative aux études et aux travaux à hauteur de 290 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

En effet, par délibération n°19/0012/EFAG du 4 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention financière, passée en 2016 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, qui la proroge jusqu'en 2020.

Cette opération entre dans le cadre de cette convention et pourra ainsi bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 70%.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Collectivité
Rénovation partielle de la Maison Pour Tous les Trois Lucs	290 000	241 666	169 166	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
 VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
 VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
 VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
 VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
 D'ENGAGEMENT
 VU LA DELIBERATION N°16/0599/EFAG DU 27 JUIN 2016
 VU LA DELIBERATION N°19/0012/EFAG DU 4 FEVRIER 2019
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvée la rénovation partielle de la Maison Pour Tous les Trois Lucs, située 36, traverse de la Malvina dans le 12^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sociale et Solidarités, année 2019, à hauteur de 290 000 Euros, pour les études et travaux.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à les accepter et à signer tout document afférent.

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Taux	Collectivité
Rénovation partielle de la Maison Pour Tous les Trois Lucs	290 000	241 666	169 166	70%	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

ARTICLE 4 La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville. Elle sera imputée sur les budgets 2019 et suivants.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 28 mars 2019